

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 2 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Gilles ROQUES.

ABSENT : M. Arnaud BROUSSAUD.

POUVOIRS DE VOTE : Mme Caroline DUTHU-FILLOUX à Mme Marie-France TALLANDIER, M. Gilles ROQUES à M. Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MONTAGNE.

- Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.
- Le Maire donne lecture à l'assemblée des devis signés depuis le 1^{er} janvier 2021.

1) Détermination du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Richard DOUDET, le Maire propose à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoints à cinq au lieu de six, et que chaque adjoint soit promu d'un rang au tableau du Conseil municipal.

Christian SANSONNET s'interroge sur cette proposition, est-ce que cela signifie que Richard DOUDET n'avait pas un rôle prépondérant ?

Le Maire lui répond : « Loin de moi l'idée de penser que Richard DOUDET n'avait pas un rôle important, je propose de répartir les attributions dont il avait la charge sur les autres adjoints ».

Christian SANSONNET : « Richard DOUDET remet en cause les relations entre la Commune et la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV). En tant qu'élue communautaire, je ne siège dans aucune commission, alors que d'autres conseillers y siègent. Le règlement intérieur de la CCVV précisait que chaque conseiller communautaire doit siéger dans une commission, et je ne siège nulle part. Le Président de la CCVV a fait modifier le règlement intérieur pour remplacer le verbe « doit » par « peut ». Vous avez contribué à m'exclure des commissions de la CCVV, c'est du verrouillage, du cadenassage, une fermeture ».

Le Maire : « le nombre de commissions est moins important que le nombre de conseillers communautaires. Ce sont les membres de la majorité qui ont été mis en place. »

Christian SANSONNET : « C'est l'exclusion du seul représentant de l'opposition, c'est un déni de démocratie. »

Le Conseil municipal décide à la majorité de 18 voix pour et 4 abstentions (Pierre COLOMBET, Richard DOUDET, Alexandra MALISSEN, et Christian SANSONNET) de fixer le nombre d'adjoints à 5 et que les adjoints soient promus d'un rang dans l'ordre du tableau.

2) Indemnités aux Maire, adjoints et conseillers municipaux

Le Maire propose au Conseil municipal de diminuer de 5 % les pourcentages applicables pour le calcul des indemnités des élus, afin de rémunérer Sophie Bazo, comme conseillère municipale titulaire d'une délégation (Enfance/Jeunesse).

Christian SANSONNET : « Je salue ce geste, mais je rappelle que les indemnités des élus en 2020 ont été augmentées de 20% pour les communes comme Bosmie.

A Bosmie, l'augmentation de 20 % a bien été appliquée alors que rien n'interdisait de baisser ces indemnités. Certaines communes l'ont d'ailleurs refusé. Mais comme cela était légal, cela a été voté. Récemment en Conseil communautaire, les indemnités des élus de la CCVV ont été diminuées de 10 %, certainement pour préserver les finances de la CCVV. »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités aux Maire, adjoints et à la conseillère municipale déléguée.

3) Constitution des commissions

Suite à la démission de Richard DOUDET, les commissions sont modifiées.

Pierre COLOMBET demande qui reprend les commissions Culture et Communication.
Le Maire répond que c'est Jean-Christophe ARTIAGA.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, la constitution des commissions.

4) Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire propose à l'assemblée de nommer Sylvain COUTURIER comme remplaçant de Richard DOUDET.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

5) Désignation des délégués auprès du FACLIM et de l'Association des Communes Jumelées

Le Maire se propose de remplacer Richard DOUDET au FACLIM.

Marie-France TALLANDIER se propose de le remplacer auprès de l'Association des Communes Jumelées.

Le Conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

6) Décision modificative n°1 au Budget Commune

Zohra ANTARI présente au Conseil municipal le projet de décision modificative.

Le Conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

7) Révision des tarifs périscolaires

Zohra ANTARI présente les tarifs révisés du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Christian SANSONNET rappelle « qu'une commission ne décide pas mais émet un avis. »

Zohra ANTARI le remercie et précise qu'elle prend note de sa remarque.

Alexandra MALISSEN dit qu'elle aurait souhaité que cette question, qui est transversale, soit posée en commission Enfance/Jeunesse.

Le Maire répond que c'est à la commission des finances de statuer.

Alexandra MALISSEN dit que ces sujets méritent d'être présentés en amont à la commission Enfance/Jeunesse.

Sophie BAZO : « la transversalité est assurée par l'adjointe aux finances qui est également présente à la commission Enfance/Jeunesse. Cela peut être un sujet, mais plus sur le qualitatif que sur les finances. De plus Cap Bosmie est représenté, donc la transversalité est bien là ».

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs modifiés du restaurant scolaire et de la garderie.

8) Adoption de la nomenclature M57

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune pourrait expérimenter l'adoption de la M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

Christian SANSONNET comprend l'idée d'unifier les nomenclatures, il espère qu'elle sera mieux faite que la M14 à l'époque, avec laquelle les communes avaient eu du mal à s'habituer.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

9) Non restitution d'une caution suite au départ d'un locataire

Le Maire expose au Conseil municipal que suite au départ du locataire de l'appartement de Charroux et compte tenu des travaux de remise en état, il convient de ne pas restituer la caution encaissée lors de l'entrée dans les lieux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution au locataire de l'appartement de Charroux.

10) Admission de créances en non-valeur

Le Conseil municipal est informé que suite à la transmission des états des restes par la Trésorerie, il convient d'admettre la somme de 199,35 € en non-valeur.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur des produits dont l'encaissement s'avère impossible pour un montant de 199,35 €.

11) Subventions aux associations

Jean-Christophe ARTIAGA expose au Conseil municipal que suite à la Commission « Vie Associative » du 13 avril dernier, et considérant que le tissu associatif a été mis à mal à cause de la crise sanitaire, il est proposé de maintenir le niveau des subventions aux associations.

Pierre COLOMBET regrette qu'il n'y ait rien pour le judo, et rappelle que le Club s'appelle « JA Isle/Bosmie », et que dans ce club il y a des parents de Bosmie qui sont bénévoles. Il trouve cela anormal.

Jean-Christophe ARTIAGA répond que certaines cicatrices sont longues à se refermer. Cependant, il a bien écouté lors du dernier Conseil municipal et une aide matérielle consistant en l'achat d'un coffre de rangement sera mise en œuvre.

Pierre COLOMBET : « Au niveau de l'affichage, il n'est pas normal que le judo ne soit pas subventionné. »

Le Maire rappelle que la scission avec l'Amicale Laïque a été difficile, et que beaucoup de licenciés étaient partis sur Isle. Cependant, il en sera tenu compte l'année prochaine.

Pierre COLOMBET répond que la Commune doit soutenir les enfants qui pratiquent ce sport.

Le Maire rappelle que contrairement à Isle, la Commune fera l'effort d'ouvrir le gymnase plus longtemps.

Le Conseil municipal vote à la majorité de 19 voix pour et 3 abstentions (Pierre COLOMBET, Alexandra MALISSEN et Christian SANSONNET) les subventions aux associations communales pour l'année 2021.

12) Création d'un poste de contractuel sur emploi non permanent pour besoins saisonniers

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel du 19 juillet au 15 août pour effectuer le ménage des locaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour faire face à des besoins saisonniers du 19 juillet au 15 août.

13) Création de postes sur emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose de créer un ou deux poste(s) de contractuel(s) du 2 septembre au 19 décembre pour assurer le service des repas à l'école maternelle et l'aide aux devoirs. En fonction du protocole sanitaire, les horaires et les conditions d'exercice pourraient être modifiés.

Isabelle GAUD demande s'il est fait appel à des étudiants.

Le Maire lui répond que ce sont en priorité des étudiants.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un ou deux poste(s) d'adjoint(s) d'animation contractuel(s) à temps non complet du 2 septembre au 19 décembre 2021.

14) Tirage au sort des jurés d'assises 2022

6 électeurs sont tirés au sort.

15) Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour l'extension du cabinet paramédical

Le Maire explique que les kinés devraient être 4 à terme, qu'un pédiatre a donné un accord ferme et qu'un médecin est en cours de réflexion assez avancée.

Il est donc proposé de réaliser une extension de 90 m² pour le cabinet de kiné et de modifier l'espace existant pour les nouveaux professionnels de santé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC pour l'extension du cabinet paramédical.

16) Demande d'étude par le SEHV pour l'effacement des réseaux rue de la Frugerie

Le Maire propose à l'assemblée de solliciter le SEHV pour réaliser une étude pour l'effacement des réseaux de la rue de la Frugerie.

Isabelle GAUD demande si tous les réseaux seront effacés ? Y compris la fibre ?

Le Maire lui répond que normalement oui. Mais qu'il se bat actuellement pour un problème identique rue de Jumilhac.

Alexandra MALISSEN demande si d'autres rues seront concernées.

Le Maire lui répond que oui, il explique que le fait de financer le gymnase a ralenti les effacements de réseaux ces dernières années. La Commune était pionnière pour l'effacement des réseaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le SEHV pour obtenir une étude pour l'effacement des réseaux rue de la Frugerie.

17) Autorisation de passage et de balisage de circuits VTT sur le territoire communal

Jean-Christophe ARTIAGA explique au Conseil que la CCVV a mis en place un circuit de VTT sur toutes les communes du Val de Vienne et qu'il convient de les autoriser à baliser et à passer sur les chemins communaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le passage et le balisage de circuits de VTT sur le territoire communal.

18) Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque afin d'y introduire un article relatif aux dons de livres.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque.

19) Demande de subvention au Conseil Départemental pour la pose d'un ralentisseur rue de St-Paul

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'installer un ralentisseur rue de St-Paul.

Une subvention pourrait être sollicitée auprès du Département dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention pour l'installation d'un ralentisseur rue de St-Paul.

20) Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS

Le Maire expose au Conseil qu'ENEDIS a sollicité la Commune pour conclure une convention de servitude sur la parcelle cadastrée AT 67 à l'intersection de la rue des Mésanges et de la rue des Alouettes afin de réaliser une extension pour le futur lotissement « Le Clos de Bellevue ».

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil municipal que la fête de la musique est annulée, ainsi que le feu d'artifice à cause de la crise sanitaire.

L'audition de musique du CIOL aura lieu dans le parc de la Mairie le 5 juillet.

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Christian SANSONNET :

« Des référents quartiers, appartenant tous à la majorité municipale, semblent avoir été mis en place en début de mandature. Qui sont-ils et quelle a été leur action à ce jour auprès des administrés, dans une période certes particulière ? »

Réponse du Maire : L'identité des référents de quartier et leur secteur d'intervention ont été précisés dans le dernier bulletin municipal.

Ils sont allés à la rencontre des personnes âgées de leur quartier, ont distribué les colis, et ont conduit certains au centre de vaccination d'Aixe sur Vienne. Pendant le confinement, certains élus ont assuré les courses alimentaires ou à la pharmacie.

Cela fonctionne très bien avec les jeunes, un peu moins avec les gens un peu plus âgés qui préfèrent venir à la Mairie.

Christian SANSONNET demande ce que les jeunes sollicitent par exemple ?

Sylvain COUTURIER lui répond qu'il a été interpellé pour un problème rue de la Salesse.

Florian CAMPOURCY précise que certains administrés signalent des désordres, des incivilités...

Richard DOUDET précise que certains n'ont pas la culture de demander les choses mais que les personnes sont contentes qu'on s'occupe d'eux.

Isabelle GAUD répond que les administrés demandent des informations pratiques plutôt que de venir en Mairie.

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Christian SANSONNET :
« Dans votre programme électoral, l'organisation d'une réunion publique annuelle pour faire le bilan des actions était prévue.
Elle n'a pas eu lieu, mais là également, j'admets que la situation sanitaire a perturbé la vie municipale. La sortie de crise semblant se dessiner, une réunion publique aura-t-elle lieu à la rentrée de septembre ? »

Le Maire s'interroge sur une sortie de crise en septembre. Cependant, une réunion publique devrait avoir lieu en octobre ou novembre.

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Christian SANSONNET :
« Dans un compte-rendu de bureau du 25 janvier 2021, le point 2 indique, je cite : « Suite à un entretien avec le maire, le Président du Département écrit à la DIRCO et au maire d'Isle pour leur demander de réfléchir à une solution pour fluidifier la circulation sur le pont de l'Aiguille aux heures de pointes ».
Également dans un compte-rendu de bureau du 2 septembre 2019, le point 10 indique, je cite : « Le maire écrit au Président du Conseil Département pour lui demander de lancer une étude de faisabilité pour l'élargissement du pont enjambant la Vienne, à l'intersection avec la RN21 ».
Sans remonter à l'origine de ce dossier, 16 mois se sont écoulés entre ces 2 dates, et que s'est-il passé ? »

Le Maire fait lecture à l'assemblée des lettres du Président du Conseil Départemental à la DIRCO et à Monsieur le Préfet, demandant à ce que des études soient menées pour solutionner le problème de circulation sur le pont de Bosmie aux heures de pointe.

Il précise que la Communauté Urbaine Limoges Métropole réfléchit à l'installation de feux de trafic sur la RN21.

Christian SANSONNET répond que l'opposition a une utilité.

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Pierre COLOMBET :
« Pourquoi le titre de l'étude est-il restreint aux liens financiers entre la Communauté de Communes Val de Vienne et Bosmie ? Qu'en est-il de l'étude, des avantages ou inconvénients à rejoindre L'agglo de Limoges ?
Nous souhaitons être associés aux différentes étapes de cette étude (rédaction cahier des charges, réunion avec le prestataire, compte rendu). »

Le Maire répond qu'il y a 3 semaines, il a participé à la Conférence des maires de la CCVV pour évoquer la situation financière de la collectivité.

Il a été proposé de faire une étude globale sur les finances de la CCVV et sur les attributions de compensation.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, Bosmie rapporte 311 449 € de contribution foncière des entreprises à la CCVV, alors qu'auparavant elle rapportait plus d'1 100 000 €.

Il propose d'attendre l'étude et de prendre le relais.

Une étude sur les avantages et les inconvénients d'une adhésion à Limoges Métropole, oui mais c'est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui décide à terme. Cela ne sert à rien, notre retrait ne sera pas accepté.

Sophie Bazo explique que les attributions de compensation n'ont pas été révisées depuis très longtemps malgré les prises de compétences et les évolutions des communes. Un gros travail sera fait par un cabinet d'études, il sera ensuite possible de la compléter selon nos besoins. Nous avons besoin d'une vision claire sur la situation de la Commune.

Christian SANSONNET en prend note et dit qu'il ne faut pas rejeter la faute sur le Président de la République actuel. Il constate qu'il n'est pas question du FPIC. Il rappelle que les communes de Limoges Métropole bénéficient du FPIC, notamment Verneuil et Boisseuil et qu'il faut en tenir

compte. Il dit que les intérêts de Val de Vienne sont privilégiés mais que ce qui compte c'est l'intérêt des bosmiauds. Il parle de la densité démographique, que le cabinet devra prendre en compte, de même que la continuité géographique avec Limoges Métropole.

Il dit que la CDCI est tenu par une famille politique, et qu'on y retrouve beaucoup de cumulards.

Le Maire lui répond qu'il crache dans la soupe qu'il a mangé, et lui rappelle qu'il s'est battu il y a 10 ans pour adhérer à Limoges Métropole.

Christian SANSONNET répond que la règle du jeu a changé puisque la gouvernance de Limoges Métropole a changé.

Le Maire lui répond que la composition de la CDCI a peu changée, et qu'il est gêné qu'on fasse de la politique en Conseil municipal.

Christian SANSONNET répond que le poids de Limoges Métropole doit être plus important que cela.

Richard DOUDET intervient : « Ne reproche pas aux gens de faire de la politique alors que tu en fais tout le temps ».

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Alexandra MALISSEN :

« Pourquoi la municipalité veut-elle créer un nouveau poste d'adjoint technique ? Déjà au nombre de 9 sur la commune avec l'embauche récente du nouvel encadrant technique, quels sont les motifs et les besoins légitimant le recrutement d'un nouvel agent dans la filière technique ? Quelles seront ses missions et sa fiche de poste avant de voter sur la création d'un nouveau poste permanent ? »

Alexandra MALISSEN précise qu'elle retire sa question.

Le Maire lui répond qu'un adjoint technique n'intervient pas seulement aux services techniques mais également aux écoles.

Christian SANSONNET dit qu'à Condat où il y a plus de 5 000 habitants, ils sont 13.

Richard DOUDET répond que c'est parce qu'ils sont à Limoges Métropole.

- Le Maire lit la question écrite envoyée le 10 juin 2021 par Alexandra MALISSEN :

« Lors de la dernière commission enfance jeunesse qui a eu lieu le 22 mars, il avait été décidé que le maire devait rencontrer la directrice de l'élémentaire pour présenter la démarche et surtout en parler avant fin juin aux élèves du cm2 avant qu'ils partent en 6ème pour leur expliquer le rôle de cette nouvelle instance. La directrice, il me semble, vous avait indiqué Mr le Maire que cela ne serait pas facile pour elle en fin d'année scolaire de lancer le projet. Au vu de l'année scolaire qui s'achève, ce projet n'a pas avancé (documents non finalisés), qu'en est-il du nouveau calendrier de mise en œuvre et comment expliquer l'intérêt de cette instance aux élèves de CM2 partants au collège qui devront être représentés par la suite ? »

Le Maire répond que c'est un projet qui roule, et que les dates ont été annoncées aujourd'hui aux élèves de CM2. Il y aura une commission d'ici 15 jours.

- Le Maire lit la remarque envoyée le 10 juin 2021 par Alexandra MALISSEN :

« En recevant le compte rendu de la commission des finances, je souhaite faire remarquer qu'il aurait été opportun que la question de la tarification de la garderie et cantine ait été portée à la connaissance en amont pour information des membres de la commission enfance - jeunesse. Nous ne sommes pas opposés à l'augmentation mais ce sujet comme d'autres devraient être évoqués en transversalité avec les autres élus. »

La question a été traitée durant la séance.

- Sophie BAZO fait le point sur plusieurs sujets :

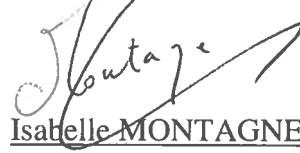
- L'enquête publique concernant le PLUI.
- Depuis le 28 avril, une antenne pour accueillir les enfants de maternelle du Pôle Jeunesse a été ouverte sur Bosmie pour faire face aux besoins récurrents. 16 enfants sont accueillis tous les mercredis et ce dispositif sera reconduit à la rentrée pour une année supplémentaire. Grâce à cette antenne, la liste d'attente pour les enfants de maternelle est presque éteinte.
- Les inscriptions pour l'ALSH cet été sont ouvertes.

- Il y aura un temps fort pour les assistantes maternelles, avec le lancement de la préparation d'un film de promotion du métier. Ce projet est subventionné par le CAF ce qui permet de bénéficier de moyens professionnels.
 - Point sur le conseil d'école de la maternelle : l'année se termine, avec quelques sorties scolaires. Elle remercie les enseignants et les agents communaux qui ont dû mettre en œuvre un protocole sanitaire strict.
 - Il n'y aura pas de fêtes des écoles. L'association des Parents d'Elèves fait un geste et offre des cadeaux, elle les en remercie.
 - Elle termine en disant qu'il n'y a pas de visibilité concernant la rentrée et les protocoles sanitaires.
- Isabelle GAUD demande :
- Est-ce que le matériel qui a disparu lors de l'apéro concert a été retrouvé ?
Le Maire lui répond que non mais qu'un inventaire du matériel prêté a été réalisé et que les agents des services techniques vont numérotter et identifier tout le matériel.
 - Elle constate qu'il y a beaucoup de vandalisme, notamment au gymnase.
Le Maire lui répond qu'il y a une montée d'un groupe de gens « un peu trop actifs », et que la gendarmerie prend le problème à bras le corps
 - A quoi va servir le terminal de paiement ?
Zohra ANTARI lui répond qu'il servira à régler toutes les recettes pouvant être perçues en régie (remorques, bois, concessions de cimetière...).
 - Elle demande par qui sera mis en place le radar dont le Maire a parlé rue de St-Paul ?
Le Maire lui répond qu'il sera mis en place par les services du Département. Il sera caché pendant 15 jours, puis visible les 15 jours suivants. Cela permettra de savoir si un radar pédagogique est utile.
Isabelle GAUD demande si ce type de radar sera installé sur d'autres rues ?
Le Maire lui répond que les radars pédagogiques de la Commune vont être installés de nouveau.
- Christian SANSONNET demande où en est le feuilleton des chats, bien qu'il n'ait pas de solution à proposer.
Le Maire lui répond qu'après le Populaire c'est à présent TF1 qui a une oreille attentive.
Il propose de capturer les chats, de les faire stériliser et de les ramener sur place. Il précise qu'à chaque fois qu'un chat est capturé, elle dit qu'il lui appartient. Une plainte des riverains a été déposée à son encontre car elle lance de la viande sur la route et parfois chez les voisins. Il informe Christian SANSONNET qu'elle a sollicité la Mairie pour obtenir son adresse personnelle (que la Mairie n'a pas fournie).
Christian SANSONNET reconnaît que c'est une personne difficile avec laquelle il est difficile de dialoguer.
- Richard DOUDET souhaite apporter des précisions concernant l'article paru dans le Populaire, il indique qu'il n'a pas communiqué le mail transmis aux membres du Conseil municipal à la presse, car pour lui c'est un non-événement.
Il dit qu'il a passé une bien meilleure soirée à sa place, plutôt que de jouer un rôle, il ajoute qu'il n'est ni aigri, ni en colère.
Il a une conviction c'est que la CCVV tire la Commune vers le bas, et dit que la Commune n'a pas été au bout il y a 10 ans. Ce sujet est pour lui une vraie question de fond.
Le Conseil municipal avait décidé de faire une étude indépendante, et là la Commune va se retrouver noyée dans l'étude de la CCVV, faite par le bureau d'études de la CCVV. Il sera là pour être vigilant, au cœur d'un problème politique avec un grand « P » mais pris dans l'angle de la politique avec un petit « p ». Il ajoute que c'est un système à bout de souffle et rappelle qu'il a reçu mandat de défendre les intérêts des bosmiauds. C'est pour cela qu'il a démissionné de la majorité mais qu'il reste dans le Conseil.
Il souhaite avoir un compte rendu régulier du fonctionnement de la CCVV, dont le seul projet ou vision est de survivre, elle est vouée à l'échec.

- Maud TERRACOL dit que le CIOL ne participera pas à la fête de la musique et que l'audition de musique aura lieu le 5 juillet à partir de 18h30 dans le parc.
- Pierre-Bernard PETITCOLIN fait un rappel sémantique et précise que « la politique c'est la gestion de la cité. »

A Bosmie-L'Aiguille, le 18 juin 2021

La secrétaire de séance



Isabelle MONTAGNE

